

Construire son projet d'accès à l'emploi

PARTIE 1 :

Diagnostic pour connaître ses aptitudes et compétences

Cette action de formation s'adresse à :

- Des bénéficiaires du RSA en capacité d'élaborer un projet professionnel et disposant d'un niveau en français permettant de suivre l'action

Il s'agit de :

- Réaliser un bilan des compétences, aptitudes, savoirs, motivations et savoir-être de la personne. Ce diagnostic permet l'évaluation des freins et leviers d'action du bénéficiaire du RSA mobilisables pour son insertion professionnelle
- Établir un parcours d'insertion professionnelle cohérent avec les freins et ressources mobilisables des bénéficiaires. Dans le cas d'un échec des démarches de recherche d'emploi, diagnostiquer les difficultés sous-jacentes

La prestation se déroule sur 12 séances de 3 heures maximum. Son contenu et sa durée sont adaptés aux besoins de chaque bénéficiaire.

L'action fonctionne en entrées et sorties permanente. Elle comprend un suivi individualisé et des temps d'ateliers collectifs. **Elle est gratuite pour les participants.**

Comment ça se passe ?

L'évaluation portera sur différents domaines, variables selon les besoins du bénéficiaire :

- Savoirs et savoirs faire mobilisables
- Savoir-être et maîtrise des codes sociaux
- Centres d'intérêt
- Valeurs
- Appréhensions éventuelles associées au travail salarié
- Niveau de maîtrise des savoirs de base et des Tic (Technologies de l'information et de la communication)
- Capacité d'apprentissage
- Freins personnels impactant l'insertion professionnelle
- Autonomie
- Investissement de la personne dans ses démarches et distance à l'emploi

🕒 En fin d'action, **un plan d'action individualisé est défini, en concertation avec le bénéficiaire, le référent et le prestataire.**

Différentes suites de parcours sont préconisées :

- Définition ou validation d'un projet professionnel

- Remise à niveau, action pré-qualifiante ou qualifiante
- Action d'insertion ou IAE (Insertion par l'activité économique)

Les tests et l'entretien de fin de prestation sont déterminants dans cette évaluation.

La formation est accessible aux personnes handicapées

PARTIE 2 : Construire et confirmer son projet professionnel

Cette action de formation s'adresse à :

- Des bénéficiaires du RSA en capacité d'élaborer un projet professionnel et disposant d'un niveau en français permettant de suivre l'action

Il s'agit de :

- Définir et valider un projet professionnel réaliste tenant compte de la situation personnelle du bénéficiaire, de sa motivation, de ses compétences et aptitudes et du marché du travail
- Acquérir les savoir-être et savoir-faire nécessaire à l'insertion professionnelle
- Apporter un appui nécessaire à l'accès à la formation et à l'emploi

La durée totale de l'action est de 4 mois maximum. Un suivi post-action est réalisé durant 3 mois afin de valider les démarches préconisées et finaliser le parcours.

L'action fonctionne en entrées et sorties permanentes. Elle associe accompagnement individuel et collectif. Le parcours au sein de l'action est très personnalisé. **Elle est gratuite pour les participants.**

Comment ça se passe ?

Est réalisé une :

- Une évaluation des savoirs faire et savoirs de base liés au domaine professionnel ciblé
- Une mise en situation pratique en entreprise
- Des ateliers permettant de lever les freins identifiés

À son terme, **un plan d'action ou une orientation est proposé.** Les différentes parties sont mobilisées en fonction des besoins de la personne et de l'état d'avancement de son projet professionnel.

Bilan de positionnement :

- Acquis issus de l'expérience professionnelle et personnelle
- Aptitudes
- Capacité d'apprentissage
- Savoir-être
- Freins personnels (exemples : degré de mobilité géographique, contraintes familiales)

Découverte des métiers et élaboration du projet professionnel :

- Mise en situation professionnelle en entreprise ou en plateau technique
- Validation suite à une évaluation liée au référentiel du métier visé

Levée des freins au retour à l'emploi :

- Techniques de recherche d'emploi
- Présentation de soi
- Savoir-être en entreprise
- Confiance en soi
- Image de l'entreprise
- Initiation aux NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication)
- Mobilité
- etc.

Plan d'action personnalisé préalable à l'emploi :

- Préconisation d'un planning personnalisé
- Possibilité d'inclure un positionnement sur une session de formation (préparation, tests d'accès, montage financier)

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

La prestation se déroule en présentiel

- Mises en situation professionnelle (référentiel métier)
- Bilan final

Le participant remplit, en fin de formation un questionnaire de satisfaction
En 2022 83% de stagiaires sur 50 sont satisfaits de la prestation

La formation est accessible aux personnes handicapées

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Farida CARON :

Tél : 01 47 21 46 83 Mail :

faire.nanterre@association-faire.fr

FAIRE NANTERRE

5-10 allée de la Libération

92000 Nanterre 01 47 21 46 83

faire.nanterre@association-faire.fr